



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
Arrondissement d'Arles

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DU GRES**

Arrêté municipal N° 2020/244
Occupation du domaine public
Impasse des Abricotiers
à Saint Etienne du Grès.

Le Maire de la Commune de Saint-Etienne du Grès,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/82 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal

Vu la Loi n°2004-809 du 13.08.2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents qui l'ont complétés,

Vu l'inscription ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 07.06.1977 modifié et complété,

Vu la requête, présentée par EURL Entreprise Rieu, 1783 Avenue John Kennedy, 84200 Carpentras.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'élagage situé à l'Impasse des Abricotiers, à Saint Etienne du Grès, effectués par l'entreprise, EURL Entreprise Rieu, 1783 Avenue John Kennedy, 84200 Carpentras., il importe de prendre des mesures tendant à réglementer la circulation des véhicules et la sécurité des piétons ainsi qu'à informer le public.

Acte rendu exécutoire
après publication du

18/12/2020.

ARRETE

Article 1 : est donné autorisation à EURL Entreprise Rieu, 1783 Avenue John Kennedy, 84200 Carpentras d'effectuer des travaux d'élagage impasse des Abricotiers à Saint Etienne du Grès.

Article 2 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public Impasse des Abricotiers à Saint Etienne du Grès du 04 janvier 2021 au 03 février 2021 (1 jour de prévu) de 8h00 à 17h00.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 30 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise : **EURL Entreprise Rieu, 1783 Avenue John Kennedy, 84200 Carpentras.**

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté se sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Saint Etienne du Grès.

Article 7 : Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Remy de Provence, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Messieurs les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur de l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Etienne du Grès, le 1^{er} décembre 2020

Le Maire,
Jean MANGION



Le présent peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.